



REVISION DU

**PLU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

*d'Orange*

Réunion publique du 23 février 2017

# Réunion publique n°3 du 7 septembre 2017

## I. Introduction

**Lieu :** Hôtel de ville d'Orange

**Date :** 7 septembre 2017

**Objet :** Réunion publique de présentation du zonage et du règlement dans le cadre de la révision générale du PLU

### Objectifs de la rencontre :

Présenter au grand public le règlement et le zonage du PLU  
Répondre aux questions et interrogations des Orangeois

### Personnes présentes :

Ville d'Orange :

Jacques Bompard, Maire d'Orange ;

Sarah PEREIRA, direction urbanisme et habitat

Bureau d'études techniques :

Fanny Galiàna, CITADIA

Concertation :

Lucile Murcia, AIRE PUBLIQUE

Environ 50 orangeois et orangeoise

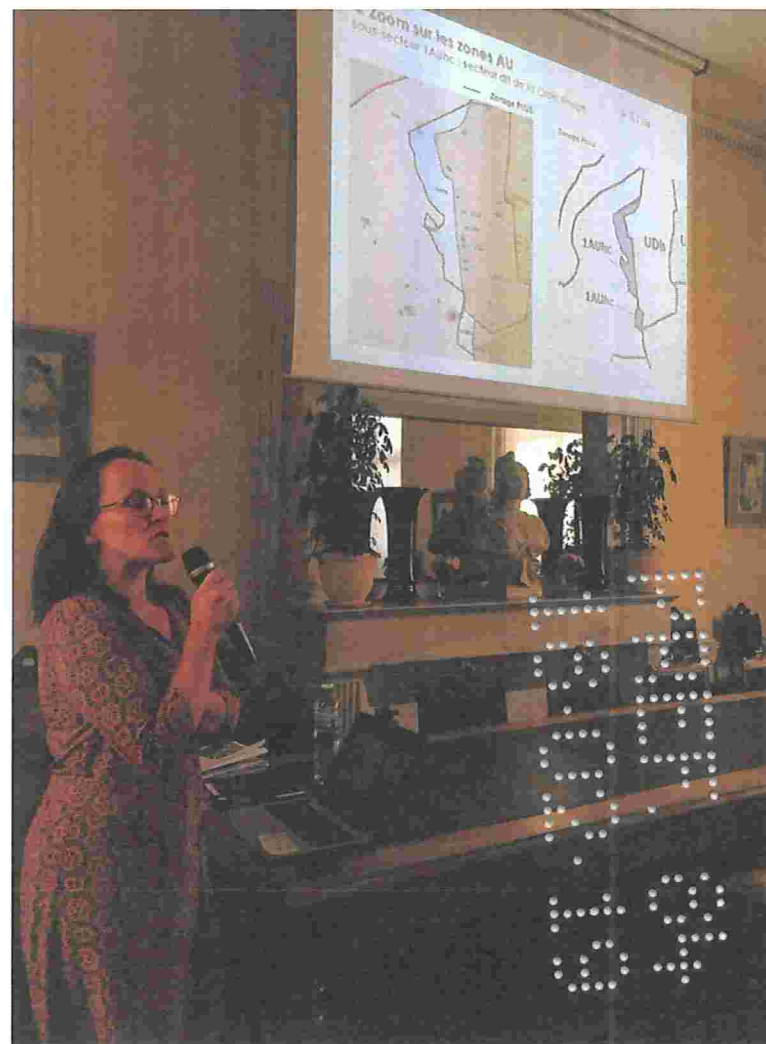
## 1. Présentation

Monsieur Jacques Bompard, Maire d'Orange prend la parole. Il remercie tout d'abord toutes les parties associées à l'élaboration du PLU ainsi que les citoyens qui se sont déplacés pour faire part de leur opinion.

Il rappelle les grands principes du PLU et l'opportunité qu'il représente pour devancer les besoins des habitants et développer la ville sur plusieurs niveaux : logements, activités, développement durable, évolution d'une ville connecté...

Il donne ensuite la parole à Fanny Galiana, urbaniste, qui revient sur l'historique du PLU de la ville d'Orange. Elle affirme les ambitions de la révision générale du PLU de se tourner vers le développement durable et la recherche d'équilibre.

En s'appuyant sur un support visuel, elle explique plus en détails le contenu du règlement et les détails du zonage.



## 2. Echanges suite à la présentation

Est-ce que dans les zones urbanisables y-a-t-il a des zones réservées aux constructions collectives et équipées ?

Aujourd'hui nous suivons le principe de diversité. Nous ne réservons plus de zones spécifiques. L'objectif est de proposer au sein d'une même zone, différents types d'habitats.

Nous devons respecter le code de l'urbanisme et mettre en place différentes zones de logements (maisons individuelles / habitat intermédiaire / habitats collectifs). La maison individuelle n'est pas bannie mais nous ne privilégions pas pour autant les logements collectifs, nous mettons en avant la diversité des formes urbaines.

